

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 34	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 8	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 6 novembre 2019

Vote(s) pour : 34

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Mardi 12 novembre 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2019-11-12-BD-17.4 :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du secteur géographique de la Régie de l'Eau de Metz Métropole - Exercice 2018.

Rapporteur : Monsieur Joël STROZYNA

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le rapport présenté par Monsieur le Président de Metz Métropole portant sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Régie de l'Eau de Metz Métropole pour l'exercice 2018, son périmètre géographique incluant les Communes de La Maxe, Châtel-Saint-Germain, Moulins-lès-Metz, le bas de la Commune de Scy-Chazelles, Montigny-lès-Metz, Marly et Augny,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 7 novembre 2019,

CONSIDÉRANT la compétence de Metz Métropole en matière d'eau potable,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du secteur géographique de la Régie de l'Eau de Metz Métropole, lequel sera transmis à chacun des Maires des communes membres de Metz Métropole, afin qu'il soit porté à la connaissance de leurs Conseils Municipaux.

Pour extrait conforme
Metz, le 13 novembre 2019
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services



Barbara FALK



RÉGIE DE L'EAU DE METZ MÉTROPOLE

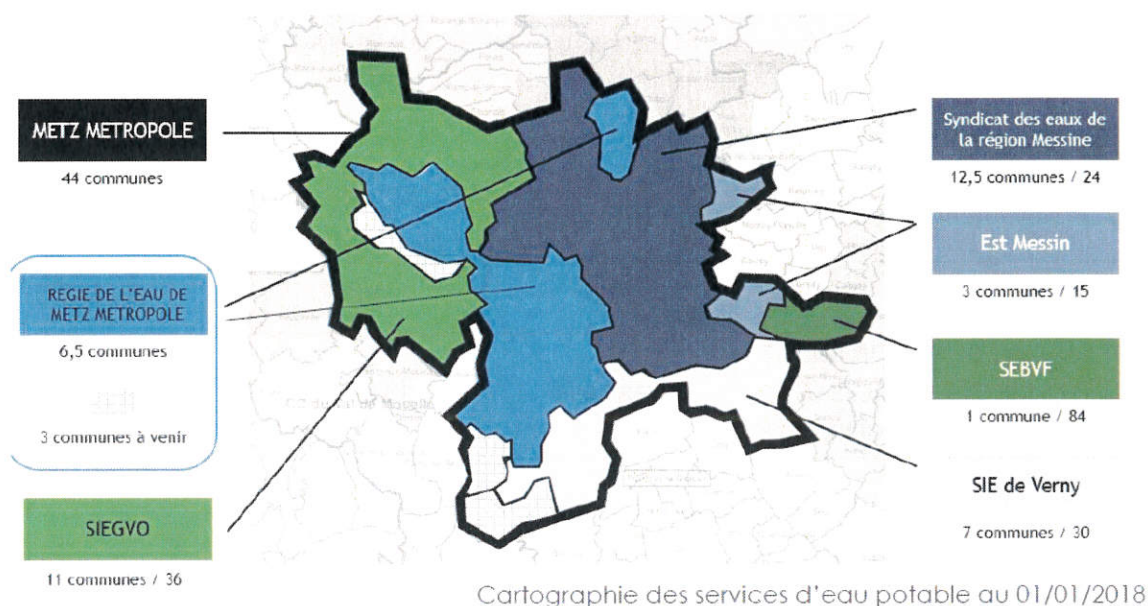
**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du
Service
public de l'eau potable**

Exercice 2018

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

La Régie de l'Eau de Metz Métropole dessert en totalité ou partiellement les communes suivantes : La Maxe, Montigny-lès-Metz, Marly, Moulins-Lès-Metz, Augny, Châtel-Saint-Germain et Scy-Chazelles.



1.2. Mode de gestion du service

Montigny-lès-Metz a confié la gestion de son service public d'eau potable à la SAUR par contrat de Délégation de Service Public en date du 1^{er} juillet 1993, le contrat prenant fin le 30 juin 2018. La commune de La Maxe a géré historiquement l'eau potable par le biais de sa régie communale.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est transformée en métropole. Par obligation réglementaire, la compétence eau potable a été transférée des communes membres à l'EPCI. Avec la prise de compétence, Metz Métropole a fait le choix de créer une régie autonome à personnalité morale pour gérer la compétence eau sur une partie du territoire de la métropole. Ainsi, l'EPCI s'est substitué aux communes de Montigny-lès-Metz et de La Maxe en tant que maître d'ouvrage du réseau d'eau potable. Dès le 1^{er} janvier 2018, la régie communale de La Maxe s'est intégrée à la Régie de l'Eau de Metz Métropole tandis que Metz Métropole reprenait le contrat d'affermage de la SAUR jusqu'au 30 juin 2018. A l'issue de ce contrat, Metz Métropole a confié la gestion du périmètre à la régie métropolitaine.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de la Régie de l'Eau de Metz Métropole est donc une combinaison de trois rapports d'activité : celui de La Maxe pour l'ensemble de 2018, celui de la SAUR, concernant le secteur de Montigny-Lès-Metz, pour les six premiers mois de 2018 et celui de la régie pour les 6 derniers mois de 2018 pour ce même secteur.

1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

Nombre total d'habitants desservis: 42 951 habitants.

1.4. Nombre d'abonnés

Nombre total d'abonnés : 12 999.

1.5. Eaux brutes

1.5.1. *Prélèvement sur les ressources en eau*

Volume total prélevé (m3)	2017	2018	N / N-1
CHAMPT CAPTANT DE MAISON ROUGE (MOULINS LES METZ) + SOURCES DE MONTVAUX (CHATEL SAINT GEMAIN)	3 386 659	3 111 403	-8,1%

1.5.1. *Achats d'eaux brutes*

Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	2017	2018	N / N-1
VEOLIA-SME (La Maxe)	-	55 232	-
SIEGVO + CHEMIN DE HALAGE + GRANGE LE MERCIER + HAUT RHELE	16 146	24 463	+51,5%

En 2018, l'intégration du secteur de La Maxe ajoute un nouvel achat d'eau important de 55 232 m³ et la mise en œuvre sur plusieurs jours d'une sécurisation de l'alimentation principale sur le secteur de Montigny-Lès-Metz en provenance du SIEGVO fait bondir les achats d'eau de +51,5%.

1.6 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018

	2017	2018	N / N-1
Volume d'eau produit (m ³)	3 386 659	3 111 403	-8,1%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m ³)	16 146	79 695	+393%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m ³)	90 116	94 038	+4,4%
Volume d'eau facturé aux abonnés du service (m ³)	2 111 320	2 280 367	+8%

L'augmentation importante des volumes achetés correspond à l'intégration d'un nouvel achat d'eau annuel pour le secteur de La Maxe et à la mise en œuvre d'une sécurisation du service par un achat exceptionnel au SIEGVO.

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Canalisations	2018
Longueur du réseau, secteur MLM (km)	251,5
Longueur du réseau, secteur La Maxe (km)	9,96
Longueur totale du réseau (km)	261,5

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

Le prix de l'eau sur le secteur du contrat d'affermage de la SAUR est défini conformément aux termes du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service des eaux. Pour la reprise des services de La Maxe, puis de Montigny-Lès-Metz à la sortie du contrat d'affermage, le choix des élus a été de maintenir à l'identique le prix de l'eau par secteur géographique.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

- Secteur géographique de Montigny-Lès-Metz:

Facture estimative du 01/01/2019 Référence n° : 2019-EA-00-895

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Estimé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
1429	SPECIMEN	15 mm	01/01/2019					120
Consommation totale								120
Consommation facturée (m3)								120
Détail de votre facture		Prix en vigueur au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
Production et distribution de l'eau								
Abonnement compteur	01/01/2019		365 jours	11,32000	11,32	0,62 (5,50%)		11,94
Consommation eau	01/01/2019		120 m3	0,96580	115,90	6,37 (5,50%)		122,27
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	01/01/2019		120 m3	0,06480	7,78	0,43 (5,50%)		8,21
Total					135,00	7,42		142,42
Collecte et traitement des eaux usées								
Consommation assainissement	01/01/2019		120 m3	1,24000	148,80	14,88 (10,00%)		163,68
Total					148,80	14,88		163,68
Organismes publics								
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	01/01/2019		120 m3	0,35000	42,00	2,31 (5,50%)		44,31
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	01/01/2019		120 m3	0,23300	27,96	2,80 (10,00%)		30,76
Total					69,96	5,11		75,07
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture		353,76	27,41	381,17	
5,50%	177,00	9,73	Montant total à payer		353,76	27,41	381,17	
10,00%	176,76	17,68						

- Secteur de La Maxe:

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Estimé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
1429	SPECIMEN	15 mm	01/01/2019					120
Consommation totale								120
Consommation facturée (m3)								120
Détail de votre facture		Prix en vigueur au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
Production et distribution de l'eau								
Abonnement compteur	01/01/2019		365 jours	9,47900	9,48	0,52 (5,50%)		10,00
Consommation eau	01/01/2019		120 m3	0,96580	115,90	6,37 (5,50%)		122,27
Total					125,38	6,89		132,27
Collecte et traitement des eaux usées								
Consommation assainissement	01/01/2019		120 m3	1,24000	148,80	14,88 (10,00%)		163,68
Total					148,80	14,88		163,68
Organismes publics								
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	01/01/2019		120 m3	0,35000	42,00	2,31 (5,50%)		44,31
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	01/01/2019		120 m3	0,23300	27,96	2,80 (10,00%)		30,76
Total					69,96	5,11		75,07
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture		344,14	26,88	371,02	
5,50%	167,38	9,20	Montant total à payer		344,14	26,88	371,02	
10,00%	176,76	17,68						

2.3. Recettes

En 2018, les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement de la Régie de l'Eau de Metz Métropole sont de 5 190 917,41 €. Ces dernières intègrent les recettes de l'ensemble de 2018 pour la commune de La Maxe et 6 mois pour le secteur de Montigny-Lès-Metz.

Les 6 premiers mois du secteur de Montigny-Lès-Metz ayant été portés par Metz Métropole, les recettes perçues sont de 263 860,75€ et correspondent à la redevance annuelle du délégataire SAUR à la collectivité du 1/07/2017 au 30/08/2018 (soit 132k€ au titre de 2018).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau

P101.1 Taux de conformité des prélèvements microbiologiques : 100%.

P102.1 Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques : 100 %.

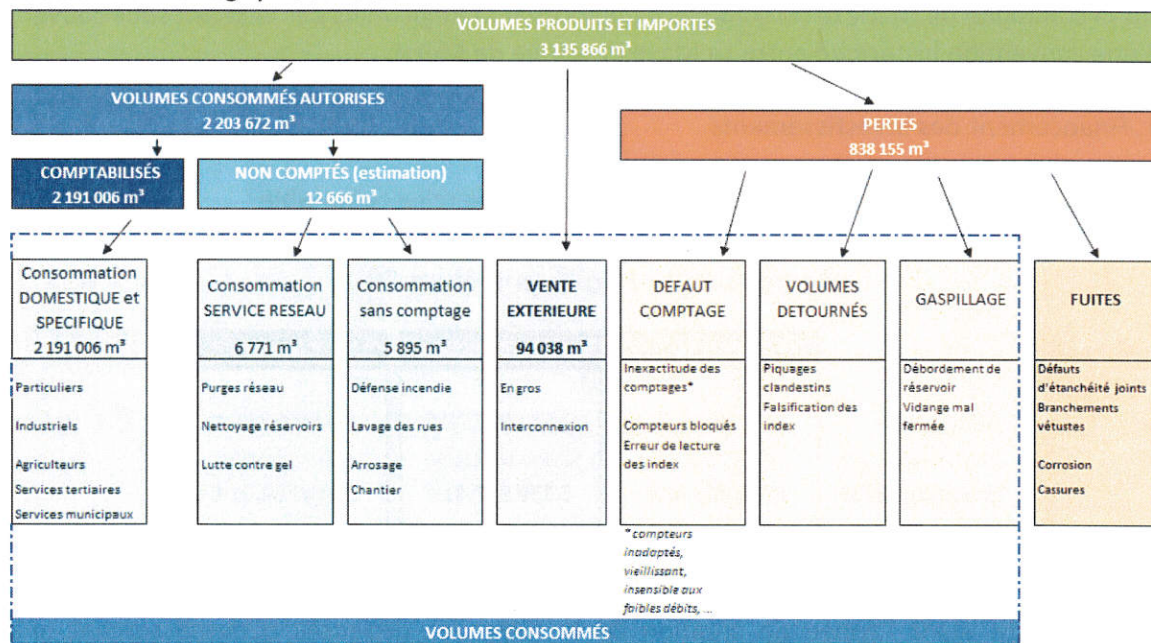
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de 80.

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Secteur de Montigny-Lès-Metz:



Secteur de La Maxe:

Les rendements sur les secteurs de Montigny-Lès-Metz et de La Maxe sont respectivement de 73,27% et 85,14%.

Le rendement global de l'ensemble de la Régie de l'Eau de Metz Métropole est donc de 73,48% en 2018.

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Les indices linéaires des volumes non-comptés pour les secteurs de Montigny-Lès-Metz et de La Maxe sont respectivement de 10,29 m³/km/j et 2,50 m³/km/j en 2018.
L'ILVNC pour l'ensemble du secteur de la régie est de 10,0 m³/km/j en 2018.

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Les indices linéaires de pertes pour les secteurs de Montigny-Lès-Metz et de La Maxe sont respectivement de 10,15 m³/km/j et 2,26 m³/km/j en 2018.
L'ILP pour l'ensemble du secteur de la régie est de 9,85 m³/km/j en 2018.

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Le taux moyen annuel de renouvellement des réseaux a été de 0,05% en 2018.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 75,49% pour le secteur de Montigny-Lès-Metz et de 100% pour le secteur de La Maxe (attention, les captages situés sur la commune de La Maxe ne sont pas exploités par la Régie mais par le SERM sous couvert d'une convention historique entre La Maxe et la Ville de Metz).

4. Financement des investissements

4.1. Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice comptable

Le budget de la Régie en clôture 2018

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Exploitation	1 036 883,62 €	2 637 834,18 €	1 600 950,56 €
Investissement	537 169,78 €	2 553 083,23 €	2 015 913,45 €
Exécution 2018	1 574 053,40 €	5 190 917,41 €	3 616 864,01 €
Reste à réaliser	339 601,70 €		
Total cumulé	1 913 655,10 €	5 190 917,41 €	3 277 262,31 €

L'année 2018 étant l'année de création de la régie, les dépenses d'investissement ont surtout porté sur l'achat de matériel, de véhicules, d'équipements bureautiques, de logiciels et de travaux sur les bâtiments nécessaires au fonctionnement de l'activité. Des travaux de renouvellement de conduite ont été réalisés rues de Constantine et Chaponost à Moulins-Lès-Metz (environ 120 ml).

4.2. Branchements en plomb

Pas de branchement plomb sur le service des eaux.

4.3. État de la dette du service

La dette, portée par la Régie de l'Eau de Metz Métropole, consiste en deux emprunts d'un encours de 1 462 548.66€.

4.4. Programme de travaux ou de renouvellement effectué :

- Les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable en lien avec l'aménagement de la rue de Chaponost à Moulins-Lès-Metz (120 ml),
- Les travaux de réparations sur le réservoir de Marly.

4.5. Amortissements réalisés par la collectivité :

Un montant de 203 083,23€ a été mandaté au titre des amortissements pour l'année 2018.

4.6. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service :

- Renforcement de la sécurité des ouvrages quant au risque d'intrusion,
- Achèvement des travaux sur le réservoir de Marly,
- Renouvellement d'un tronçon de la canalisation principale en DN400,
- Renouvellement de canalisations en lien avec le programme de voirie de Metz Métropole,
- Achèvement des travaux d'aménagement des locaux de la Régie,
- Renouvellement électromécanique sur les sites de production, et en particulier Maison Rouge.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0) :

Aucune créance n'a été abandonnée (montant de 0 €).

6. Eléments marquants de l'année 2018

- Année de création de la régie avec le démarrage de la structure dès le 1^{er} janvier avec le périmètre de La Maxe puis celui de Montigny-Lès-Metz le 1^{er} juillet 2018,
- Poursuite des travaux et études en continuité avec les services précédents : renouvellement des réseaux et branchements rues de Constantine et Chaponost à Moulins-Lès-Metz, études de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les réservoirs de Marly et de Blory,
- Installation de la régie dans ses locaux du 152, chemin de Blory à Montigny-Lès-Metz.

ANNEXES

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 165,14 millions d'euros dont 136,93 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

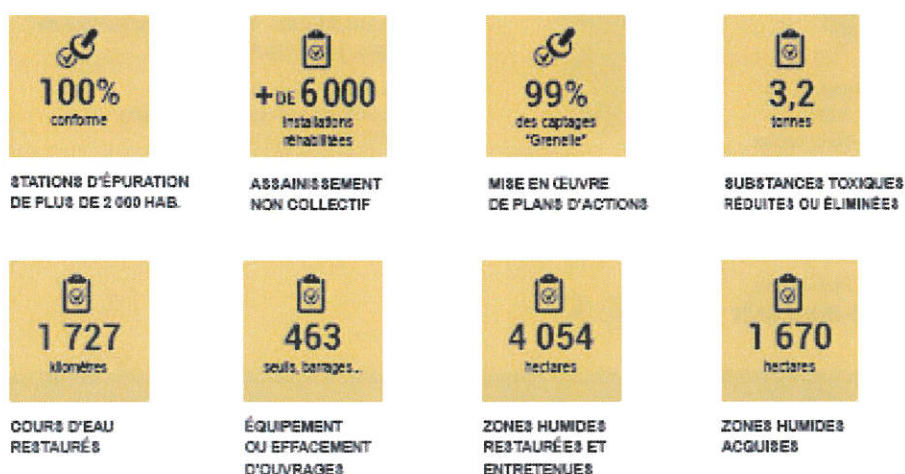
(source : AERM 2018)

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DES RÉSULTATS CONCRETS SUR LE BASSIN RHIN-MEUSE

L'année 2018 a marqué la fin du 10^{ème} programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Des indicateurs suivis chaque année permettent de mesurer les efforts des maîtres d'ouvrage en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

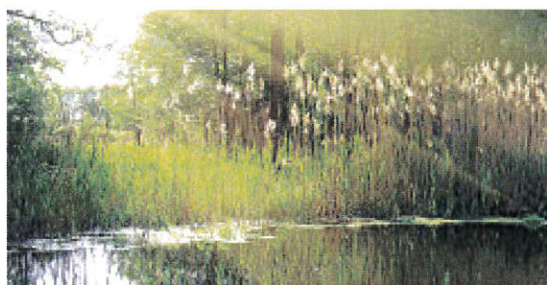
Ces progrès constatés, les retours d'expérience ainsi que les écueils et/ou freins identifiés ont permis d'orienter les actions à mettre en œuvre dans le nouveau programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

DE 2013 À 2018...



DES APPELS À PROJETS POUR EXPLORER DE NOUVELLES VOIES

Au cours de l'année 2018, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a initié plusieurs appels à projets. Le plus souvent dans un cadre partenarial, ces appels à projets ont pour objectifs de faire émerger des nouvelles manières de faire, de conjuguer des efforts financiers ou d'offrir un coup de projecteur sur des enjeux encore peu pris en compte. Ainsi, cette démarche a permis de faire émerger **52 projets en faveur de la biodiversité** et de la préservation de la trame verte et bleue, **32 projets pour le développement de filières agricoles** respectueuses de la ressource en eau ou encore 6 projets sur le thème "eau durable et énergie". Cette dynamique sera poursuivie dans les années à venir.



L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique pour les ressources en eau de l'Est de la France. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Ils offrent surtout un cadre et des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à **se mobiliser autour des nombreuses solutions "climat'eau compatibles"**.



le bassin Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AER) / © Mars 2019, Agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : J. Demouat, stock photo, Agence de l'eau Rhin-Meuse

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau
s'engagent pour
améliorer la culture
générale de l'eau.**

**Rendez-vous sur
enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



**EN
IMMERSION**

L'eau a quelque chose à vous dire..

Résumé de l'acte
057-200039865-20191112-11-2019-DB17-4-DE

Numéro de l'acte : 11-2019-DB17-4
Date de décision : mardi 12 novembre 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du secteur géographique de la Régie de l'Eau de Metz Métropole - Exercice 2018
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 18/11/2019
Numéro AR : 057-200039865-20191112-11-2019-DB17-4-DE
Document principal : 99_DE-17.4.pdf

Historique :

18/11/19 09:21	En cours de création	
18/11/19 09:23	En préparation	Catherine DELLES
18/11/19 10:23	Reçu	Catherine DELLES
18/11/19 10:23	En cours de transmission	
18/11/19 10:24	Transmis en Préfecture	
18/11/19 10:26	Accusé de réception reçu	